

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 29 (1900)

Heft: 5

Artikel: L'exposition du ministère de l'instruction publique, à Paris : ce que sera l'exposition de l'enseignement primaire

Autor: Dumoulin, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exposition du ministère de l'instruction publique, à Paris

Ce que sera l'exposition de l'enseignement primaire

Depuis François de Neufchâteau qui en fut l'inventeur sous le Directoire, les expositions ont été progressivement en perdant de leur caractère spécial. Si elles restent toujours, en principe, des exhibitions commerciales et industrielles où la France, suivant la formule, convie les autres nations à se mesurer avec elle, d'autres idées se sont groupées à côté de l'idée primordiale. L'art et la curiosité s'y sont fait une large place et l'Etat profite de ces olympiades économiques pour organiser, lui aussi, des expositions, où il trouve, tout comme les étrangers, des enseignements.

Le régime politique issu de la Constitution de 1875, étant établi sur le suffrage universel, l'instruction et l'éducation des éléments qui composent le corps électoral ont été, depuis trente ans, l'objet des justes préoccupations des Chambres et du gouvernement républicain. C'est pourquoi, à chaque exposition, l'instruction publique à tous les degrés et en particulier l'instruction primaire occupent légitimement une section de plus en plus importante.

En 1889, toutefois, l'exposition de l'enseignement primaire était quelque peu chaotique ; on avait tout envoyé, on avait tout accepté ; si bien qu'au lieu d'en pouvoir tirer d'utiles comparaisons on ne pouvait que constater un volumineux fouillis et le regretter.

Cette année, cette exposition formera deux divisions : l'exposition spéciale du ministère et des établissements ou des collaborateurs choisis par lui, et l'exposition des écoles publiques et privées des départements, moins Paris, dont la majeure partie figurera dans l'exposition de la Ville.

Pour éviter la répétition de l'encombrement d'autrefois autant que pour introduire plus de méthode dans les choix, on a constitué deux commissions, l'une siégeant au chef-lieu du département, l'autre au chef-lieu académique, qui, fonctionnant à deux degrés, ont opéré les éliminations préliminaires. La commission définitive, composée des inspecteurs généraux, juge en dernier ressort.

C'est du côté de Grenelle, rue de la Comète, au fond d'une cour, dans un local improvisé que, depuis quelques mois, chaque jour cette commission travaille à donner, ainsi que le dit la circulaire ministérielle « une représentation fidèle et complète de l'état de l'enseignement primaire en 1900 ».

D'abord l'école maternelle, l'école des tous petits qu'il faut instruire en amusant, avec ses ingénieux pliages, ses découpages, ses tressages, ses cahiers de dessins où l'enfant, livré à

lui-même, par la seule force de son imagination s'efforce de reproduire, de mémoire, les objets usuels et les scènes familières, cahiers intéressants au premier chef, pleins de trouvailles et de révélations qui feront sourire les distraits, mais qui feront rêver les mères et les maîtres.

Puis les écoles élémentaires, dont les résultats et le labeur quotidien — cahiers de devoirs mensuels ou de compositions, cahiers de roulement, cahiers de devoirs, dessins et cartes — parlent moins aux yeux, mais dénotent l'effort considérable et unanime ; envois d'apparence un peu rebarbative, mais qui accompagnent, pour les écoles primaires supérieures, les fins travaux d'aiguille, les dentelles, les broderies, jusqu'aux types de raccommodage des jeunes filles et les travaux de bois et de fer des garçons.

Les écoles professionnelles, pépinière de maîtres ouvriers, complètent ce que ces premiers essais peuvent avoir d'imparfait par des envois d'une maîtrise souvent extraordinaire.

Enfin, les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices nous montreront, par l'exposition des meilleurs devoirs, des meilleurs cours, comment se forment les membres de l'enseignement primaire.

Au point de vue purement pédagogique, une telle exposition serait suffisante. Ce n'est pas tout encore. A côté du travail des élèves et de celui des élèves-maîtres, il faut faire place au travail personnel des maîtres et des maitresses. On leur a demandé les plans de leurs écoles, des photographies — beaucoup de photographies — dont quelques-unes agrandies et vues par transparence donneront de fidèles images de notre vie scolaire, les règlements intérieurs de leurs classes, le recueil des chants qu'ils font chanter, la description des mouvements de gymnastique qu'ils font exécuter, des travaux et des mémoires relatifs à l'organisation des écoles, aux méthodes et aux procédés d'enseignement. Aux écoles normales on a demandé, en outre, des monographies de l'établissement.

Si l'on ajoute à ces documents l'exposition des lois et décrets, des rapports des inspecteurs, des procès-verbaux, des conférences pédagogiques, on aura d'un côté l'école telle que la veulent les règlements et l'école telle qu'elle est.

Et ce ne sera pas là un des moindres sujets d'étonnement pour les Français, habitués à ne connaître des choses de l'enseignement que par les critiques trop faciles qu'on leur adresse, que cette révélation de l'intensité, de la variété et de la persévérance du travail qui se fait dans chaque groupe scolaire ; tout aussi bien d'ailleurs que de la somme énorme de travail demandée aux instituteurs et fournie par eux.

A côté des œuvres scolaires sont les œuvres post-scolaires qu'on a très justement placées, ainsi qu'on en jugera par le plan que nous publions, en fort bonne place dans l'ensemble de l'exposition de l'enseignement primaire.

Quoique prescrites ou recommandées d'hier, elles sont déjà considérables ces institutions destinées à rendre vivace et féconde, chez les futures électeurs, l'influence de l'école.

Ce sont, par rang d'ancienneté, les cours d'adultes avec les statistiques montrant le développement des cours et des conférences, les travaux des maîtres, consistant surtout en spécimens de conférences et en plans de cours ; les travaux des élèves et les types les plus usuels ou les plus commodes du matériel employé dans les cours ou conférences pour les projections, pour l'enseignement des sciences expérimentales, du dessin, des travaux manuels ; puis les bibliothèques scolaires.

Viendront après les caisses des écoles, les caisses d'épargne scolaires, les documents relatifs à la si utile institution des cantines scolaires, les mutualités scolaires, les colonies de vacances, les associations de tempérance, les patronages et les associations d'anciens élèves.

Ce n'est pas tout encore. On a demandé aux instituteurs de se faire les collaborateurs des œuvres historiques de l'avenir, soit en écrivant des monographies des communes où ils enseignent, soit en habillant des poupées, de dimensions uniformes, des costumes de la régions qu'ils habitent, poupées qui seront accompagnées d'une notice et des patrons qui auront servi à l'établissement de leur costume.

Enfin, une section rétrospective comprendra tout ce qu'on aura pu recueillir sur les anciennes méthodes et réunir de vieux manuels de devoirs et de travaux d'autrefois.

Partant de la première enfance, de l'école maternelle, pour aboutir aux œuvres complémentaires de l'école, le public aura donc sous les yeux, dans les salles qui seront installées au pilier sud de la tour Eiffel, l'œuvre complète de l'éducation nationale ; il pourra ainsi juger que l'idéal proposé par les programmes de 1883 est bien le but vers lequel tendent les efforts des instituteurs et de leurs chefs. Le maître ne doit pas se croire quitte envers aucun élève s'il n'a fait autant pour l'éducation du caractère que pour celle de l'intelligence. A ce prix seulement l'instituteur aura mérité le titre d'*éducateur* et l'instruction primaire le nom d'*éducation libérale*.

Maurice DUMOULIN.



Notes d'un inspecteur

Après cette leçon sur le *thermomètre*, leçon qui m'avait vivement frappé, je demandai la permission, avant de prendre congé, de jeter un coup d'œil sur cette mystérieuse armoire d'où l'instituteur avait tiré son instrument.